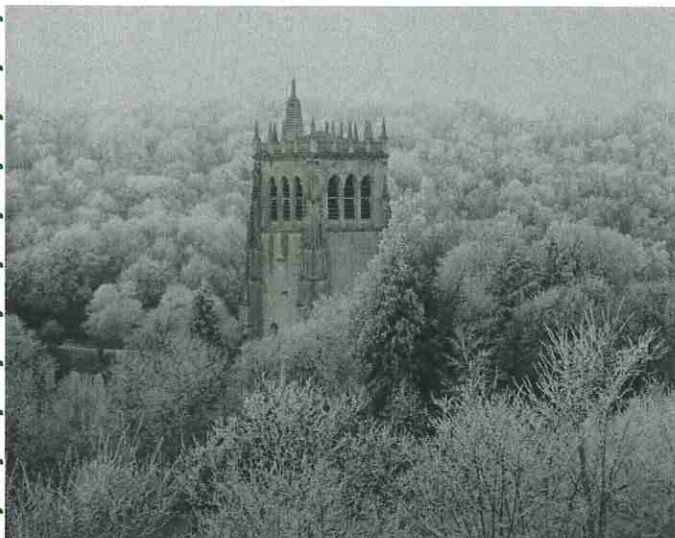




MAIRIE DU BEC HELLOUIN

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 61 – JANVIER 2021



Chères Bec-hellouinaises,
Chers Bec-hellouinains,

Nous traversons, depuis mars 2020, une crise inédite qui bouleverse nos vies et nous isole rendant l'avenir incertain.

Ensemble, faisons de 2021 une année de solidarité, d'espérance et de confiance dans l'avenir de notre pays, de notre commune, afin de reprendre une vie normale et que chacun retrouve ses repères et l'optimisme dont nous avons tant besoin.

Je n'oublie pas nos commerçants et plus particulièrement nos restaurateurs qui ont dû fermer leur porte les privant de recette, un grand chantier national devrait voir le jour en sortie de crise pour accompagner les professionnels et faire de 2021 l'année de la gastronomie française.

A chacune et chacun d'entre vous, j'adresse mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux de belle et bonne année pour vous-même et ceux qui vous sont chers.

Soyez prudents face à cette épidémie et prenez soin de vous.

Pascal Finet
Maire du Bec Hellouin

COVID

Nous venons de recevoir la dernière lettre d'information aux maires COVID -19, elle apporte des précisions sur les modalités de vaccination contre le COVID-19.

Renforcement de la phase 1 de vaccination :

A partir du lundi 18 janvier, la première phase sera étendue aux personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas dans des structures d'hébergement, soit environ 46 000 personnes concernées dans notre département. La vaccination de ce public s'étalera sur plusieurs semaines jusqu'à fin février.

Dispositif retenu pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans

Le dispositif retenu est le suivant :

- 7 centres de vaccinations portés par des structures hospitalières (hôpitaux d'Evreux, de Pont-Audemer, de Bernay, de Verneuil-d'Avre et d'Iton, de Gisors, de Vernon, des Andelys)
- 4 centres communaux mis en place par des communes de notre département (Evreux, Gisors, Les Andelys, Louviers). Ces centres ont été retenus pour leur proximité immédiate avec un centre hospitalier.

Chacun de ces 11 centres pourra accueillir les personnes cibles, quel que soit leur lieu de domiciliation.

Modalités de prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans

La liste des centres de vaccination est accessible à partir du 14 janvier sur Internet :

sante.fr

Pour faciliter la prise de rendez-vous, une plateforme d'accueil téléphonique centralisée sera accessible à partir du 14 janvier au numéro suivant :

02 79 46 11 56 (de 8h à 18h – 7 jours/7)

La prise de rendez-vous est également possible à partir de la plateforme doctolib.fr

Seules les personnes entrant dans les catégories éligibles peuvent se faire vacciner :

- Professionnels de santé,
- Personnel des établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès des personnes vulnérables,
- Sapeurs-pompiers,
- Aides à domicile intervenant auprès des personnes vulnérables
- Personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas dans des structures d'hébergement

INFORMATIONS

Groupement d'achat fuel 2021 : vos commandes doivent arriver en mairie au plus tard :

- les vendredi 12/02- 21/05 – 23/07 – 24/09-10/12

Destruction des chardons et du gui : nous vous rappelons que la destruction des chardons et du gui dans les arbres est une obligation.